

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-02-005

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 23
Nombre de suffrages exprimés : 27
Nombre d'absent(s) : 4
Nombre de pouvoir(s) : 4

Vote :

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le quinze février deux mille vingt-quatre, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au Pôle Enfance Jeunesse, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 8 février 2024

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Christiane CLUZEL, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Margot SOLVIGNON, Christelle PLUCHAUD, Marc COMBETTE, Florence GAVARD, Florence CHEUCLE, Marie-Pierre SEON, Serge TRIOULEYRE, Claude TOUILLOUX, Henri CELLIER, Corinne VERDIER, Frédéric PER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Pierre PASQUIER, Arnaud DE MAZENOD, René MEASSON, Odile PHILIPPON,

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Pierre PASQUIER pouvoir à Serge TRIOULEYRE, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ, René MEASSON pouvoir à Florence CHEUCLE, Odile PHILIPPON pouvoir à Christiane CLUZEL

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Charlotte DEGUIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES TERRAINS DE FOOT :
ATTRIBUTION DES MARCHES ET AUTORISATION DU MAIRE A LES SIGNER**

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20240215-2024-02-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2024
Publication : 17/02/2024

La commune de Saint Marcellin en Forez externalise une partie de l'entretien de ses espaces verts :

- Entretien des terrains de football à la société TERIDEAL, le marché arrivant à échéance le 22 février 2024 ;
- Entretien des espaces verts aux sociétés TERIDEAL et CHASSON (sur devis)

En 2023, le coût de cet entretien s'est élevé à 40 000 € HT (soit 48 000 € TTC). En outre, certaines prestations de l'entretien des terrains de football n'étaient pas estimées (exemple le sablage...).

Il a été décidé de lancer une nouvelle consultation comprenant 2 lots :

- Lot 1 : entretien du complexe sportif Jean Rolland (23 900 m²)
- Lot 2 : entretien d'espaces verts sur différents sites (33 890 m²)

L'entretien de l'autre partie des espaces verts reste à la charge des services techniques (entrées de ville, trottoirs en gore, chemins ruraux...)

Ainsi, la consultation a été lancée le **9 janvier 2024**, sous la forme d'un marché à procédure adaptée (MAPA), avec un retour des offres fixé au **30 janvier 2024**.

Chaque lot sera conclu pour une période initiale qui débute à la notification du marché et se termine le 31 décembre 2025. Il pourra être reconduit par tacite reconduction pour une période supplémentaire de 2 ans. Le marché se terminera au plus tard le 31 décembre 2027.

Chaque lot est conclu, sans montant minimum, mais avec un montant maximum défini ci-dessous :

- Lot 1 : 45 000 € HT pour chaque période du marché (soit 90 000 € HT pour la durée maximale du marché)
- Lot 2 : 50 000 € HT pour chaque période du marché (soit 100 000 € HT pour la durée maximale du marché)

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- Valeur technique /60
- Prix /40

3 offres ont été reçues pour le lot 1 : TERIDEAL TARVEL, TISSOT PAYSAGES, TECHNIGAZON.

8 offres ont été reçues pour le lot 2 : CAMEV, HORIZON JARDIN, LAQUET LOIRE AUVERGNE, CHAMBON PAYSAGE, TERIDEAL TARVEL, TISSOT PAYSAGES, MDF PAYSAGE, RBT PAYSAGE.

Au vu du rapport d'analyse des offres, la commission MAPA, réunie en date du 7 février 2024, propose d'attribuer :

- Le lot 1 à l'entreprise TECHNIGAZON pour un montant estimé de 23 360,00 € HT / an
- Le lot 2 à l'entreprise TERIDEAL TARVEL pour un montant estimé de 18 300,60 € HT / an

Soit un total estimé à 41 660 € HT pour 2024 (soit 49 992 € TTC).

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide :

- D'attribuer le lot 1 « entretien du complexe sportif Jean Rolland » à la société TECHNIGAZON, située 18 rue Pierre Adt, 57700 ATTON pour un montant estimé de 23 360,00 € / an ;
- D'attribuer le lot 2 « entretien d'espaces verts sur différents sites » à la société TERIDEAL TARVEL, située 90 rue André Citroën, 69747 GENAS, pour un montant estimé de 18 300,60 € / an ;
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 16 FEVRIER 2024

Le Maire


Eric LARDON



Le Secrétaire de séance


Charlotte DEGUIN